

EXTRAIT DE DELIBERATION N°23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2023

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de membres représentés : 3
- Quorum : 12

Relevé des délibérations du C.A. du 29.06.2023

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le relevé des délibérations du C.A. du 29 juin 2023 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 1
- **Suffrages exprimés** : 21
 - **Pour** : 21
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 19 octobre 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH-ENSM

Séance du jeudi 29 juin 2023 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Le DGS fait l'appel et fait état des procurations : M. Le Gorrec donne procuration à M. Zerhouni, Mlle Spicker-Velter donne procuration à M^{lle} Guilhot.
Le quorum est atteint (12 membres) puisque seuls deux collègues, excusés, sont absents.

La séance est ouverte par le Président du CA.

Il rappelle que l'objectif de la nouvelle mandature du CA est d'avoir une instance jouant pleinement son rôle d'organe stratégique. La stratégie de l'École doit se décider lors des CA, collectivement, avec l'ensemble des administrateurs.

Afin que les personnalités extérieures puissent s'imprégner de l'évolution de l'activité entre deux séances, le Président du CA avait souhaité qu'à chaque début de séance, un point d'actualité soit effectué. Par ailleurs, la mise en place de la Commission finances évoquée ultérieurement sera discutée au cours de cette séance.

Le Président du CA évoque l'ordre du jour et en insistant sur l'importance de certains points qui s'intègrent pleinement aux réflexions stratégiques.

Il poursuit en indiquant qu'en décembre prochain, le CA devra prendre une décision sur la nouvelle Direction de l'Établissement. En effet, le mandat de M. Vairac arrive à terme le 25 janvier 2024. Un rôle essentiel des administrateurs est d'élire le nouveau Directeur de l'École.

Le Directeur salue les membres du CA et mentionne que le point sur la situation financière sera traité plus tôt que prévu initialement afin que toutes les discussions stratégiques concernant l'École soient traitées en premier.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CA DU 9 MARS 2023**

Discussion sur l'Atrium. Point reporté

Le Président du CA précise que le point sur l'Atrium de l'École, qui avait été reporté lors de la dernière séance, n'a pas été mis à l'ordre du jour de cette séance. Le Directeur précise que le projet de rénovation de l'Atrium était soumis à l'obtention d'un financement de la Préfecture. Il s'avère que les deux projets déposés par l'École (rénovation de l'Atrium et du foyer) n'ont pas été retenus par le Comité de Pilotage du FNADT. Le Directeur doit s'entretenir avec le secrétaire général de la Préfecture pour avoir des explications sur ce refus. Ces projets sont donc suspendus faute de financement.

Le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA du 9 mars 2023 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 9 mars 2023 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

➤ POINT D'ACTUALITE SUR L'ACTIVITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Parmi les actualités, le Directeur mentionne que l'École est lauréate de l'appel à projets « France 2023 » avec un projet concernant le développement d'aéronef bas carbone. Il précise que l'École apparaît comme le seul établissement à avoir été sélectionné. Il félicite M. Foltête, porteur du projet, à qui il laisse la parole pour parler brièvement du projet.

Ledit projet est un projet de collaboration recherche avec l'entreprise Velica et le constructeur aéronautique DAHER qui fait suite à un projet précédent dans lequel l'École était prestataire. Le projet traite d'une montée en maturité technologique sur les problématiques d'essais au sol et essais en vol pour la certification du flottement des avions. L'enjeu du projet est de mettre en place de nouvelles méthodes basées sur la simulation et sur les essais en vue de faire évoluer les normes et les certifications aéronautiques pour l'aviation légère.

Enquête d'insertion des diplômés 2022

Chaque année, l'enquête d'insertion des diplômés effectuée par la CGE est publiée. Le taux d'insertion de la promotion 2022 est de 91,9 % comparativement à la moyenne nationale de 93,1 %. Suite à une question, le Directeur précise que 18 % des diplômés de la promotion 2021 restent dans la région. Ce dernier chiffre est important à valoriser dans la communication, car il est important en termes de développement du territoire. Le taux d'étudiants recrutés en moins de 2 mois est de 82,8 % contre 88,3 % pour la moyenne nationale. L'évolution du taux d'emploi à l'étranger est de 22,8 % contre 8,3 % pour la moyenne nationale. Les indicateurs principaux de cette enquête sont le taux d'emploi, le taux d'emploi à 2 mois, la part d'insertion à l'étranger et les salaires. Le salaire d'embauche moyen est d'environ 30 k€ (hors prime) contre 37,6 k€ au niveau national. Le taux d'étudiants poursuivant en doctorat est de 5,5 % (la cible étant fixée à 10 %), ce qui est au niveau de la moyenne nationale.

Point sur la ComUE UBFC

Au niveau du site Bourgogne Franche-Comté, un communiqué de presse a été publié ce jour, annonçant que la ComUE UBFC se dirige vers un établissement public expérimental. Le Directeur reviendra sur ce point. Le Président de la ComUE UBFC a démissionné récemment (fin mai), ce qui a donné lieu à la nomination d'un administrateur provisoire, le Professeur Lamine Boubakar. Jusqu'à ce jour, la ComUE avait un statut « standard », EPSCP depuis 2015. La sortie de 2 membres (UB et BSB) est prévue en fin d'année 2023 ou en mars 2024. Les statuts seront donc nécessairement modifiés. Il a donc été proposé de faire évoluer la ComUE en ComUE expérimentale (le site peut s'organiser de manière expérimentale pendant une certaine durée puis devenir établissement public expérimental). L'idée est d'aller vers une ComUE plus robuste et agile avec une gouvernance simplifiée. La trajectoire est d'aller vers un établissement public expérimental régional dans les 2 ans.

Suite aux entretiens avec le Ministère, le 24 avril, la ComUE expérimentale ne pourra pas vivre plus d'un an pour respecter l'ordonnance de 2018. Le statut de ComUE expérimentale ne sera donc pas possible. Le Ministère a suggéré de prolonger la ComUE jusqu'au 31 décembre 2024 et de procéder à la transformation en établissement public expérimental au 1^{er} janvier 2025.

Le gel des financements des projets, jusqu'au déblocage de la situation, a été revu. Le Ministère propose de débloquer uniquement les projets qui ne sont pas structurants pour le site (Equipex+, NCU). Les autres projets restent bloqués. Un nouveau rendez-vous avec le Ministère est programmé le 2 octobre 2023 pour présenter la nouvelle trajectoire de structuration du site. Par ailleurs, le Directeur indique que la Région Bourgogne Franche-Comté est un financeur essentiel pour la recherche (6 M€). Pour obtenir l'aide de la Région, le site abonde environ 10 % de la subvention. Ce budget provient du PIA. La Région a annoncé que si le site n'était pas en mesure d'apporter les 10 % de co-financement, l'enveloppe globale ne serait pas débloquée pour l'année en cours. La ComUE s'est engagée à apporter les 10 % pour assurer le financement de la Région. Le site se fait accompagner par un cabinet extérieur pour sa structuration. De leur côté, l'UB et BSB ont également un projet d'établissement public expérimental (EPE). Il est précisé que dans le cas d'un accord pour que la ComUE devienne un établissement public expérimental, chaque établissement membre garderait sa personnalité morale continuant à maîtriser sa politique scientifique et de formation. Cependant, la création d'un EPE est soumise à certains critères qui sont : le degré d'intégration stratégique et l'exercice effectif des missions, l'efficacité de la gouvernance, la capacité de l'Établissement expérimental à se doter d'outils opérationnels, l'obtention de résultats substantiels s'agissant notamment de l'attractivité et de la visibilité internationale de la communauté universitaire. L'organisation autour des Graduate schools sera

essentielle dans ce contexte. Le Président du CA mentionne que certaines concessions seront à prévoir et donc feront lieu de discussions au sein de l'instance. Un projet de statuts de l'EPE sera établi d'ici la fin d'année 2024, projet qui sera révisable pendant un an pour une création en deux phases. Une communication sera faite sur l'avancée de la rédaction des statuts. Un groupe de travail pourra être constitué au sein du CA pour suivre le dossier et apporter ses réflexions sur le sujet.

Dossier CTI

Une visite d'audit CTI / HCERES a eu lieu entre fin février et début mars suite au dépôt du rapport en décembre 2022. Un retour de la CTI a été fait suite à la visite, mais pas du HCERES. Le retour du HCERES, qui était prévu pour la mi-juin, est toujours attendu.

Le dossier CTI est passé en plénière le 16 avril. Le Directeur a reçu un retour « oral » de la rapporteuse principale qui a annoncé que l'École avait de nombreux points d'évolution positifs, que les recommandations faites ont été respectées. Deux recommandations ont été émises, recommandations faites pour une majorité des écoles évaluées, à savoir de déployer la démarche compétences, de poursuivre la démarche qualité avec les processus « production des ingénieurs ». Par ailleurs, un point d'arrêt pour l'École a été émis à propos du non-respect des accords de Bologne en raison de l'absence d'épreuves de rattrapage proposées aux étudiants. Il a donc été demandé de procéder à une modification immédiate des règlements de scolarité des trois filières afin de proposer des rattrapages à l'ensemble des élèves intégrant l'École en septembre prochain. De ce fait, l'habilitation de l'École à délivrer des diplômes a été réduite à trois ans au lieu de cinq ans. Ce point a été une réelle surprise étant donné que cela fait plus de quinze ans que l'École n'organise plus de session de rattrapage et que ce sujet n'a jamais été relevé dans les précédentes évaluations. Le Directeur précise que ce retour de la CTI a uniquement été verbal.

Un travail a déjà été effectué au sein de l'École pour apporter des modifications aux règlements de scolarité. Le Président du CA souligne cette réactivité et remercie la Direction et les instances de l'École.

Étant donné l'absence de retour officiel de la CTI et du HCERES, le Directeur propose de reporter le vote d'adoption des règlements de scolarité. Cependant, la date limite pour voter un règlement de scolarité est un mois après la rentrée des nouveaux entrants et n'ayant pas de CA programmé avant le mois d'octobre, le Directeur propose d'organiser une consultation écrite sur ce point particulier des séances de rattrapage. Les autres points peuvent être votés lors de cette séance. Il est précisé que la CFVU a été consultée pour les propositions d'organisation de rattrapage, qui les a approuvées.

Le Directeur mentionne que deux réunions sont prévues avec les chefs de service pour discuter et établir des modalités de rattrapage.

Le Président propose de lancer une consultation des instances, notamment de la CFVU, sur la question des sessions de rattrapage, avant celle du CA, et de traiter les autres points concernant les règlements de scolarité comme prévu à l'ordre du jour.

Commission « finances »

L'objectif de cette instance, suggérée par le Président du CA, est d'apporter une aide à la prise de décision des instances sur les aspects financiers. Le pilotage de cette commission serait confié à un professionnel extérieur à l'École. Le Président a sollicité M. Damien Tournier pour prendre en charge l'animation de cette instance.

La méthode proposée est la suivante :

- Consultation des administrateurs, dans les jours suivants cette séance, pour désigner deux administrateurs parmi les personnels, deux administrateurs parmi les étudiants, deux administrateurs parmi les personnalités extérieures. Le Directeur et le Président du CA pourraient être invités. Il serait judicieux que le DGS et l'Agent comptable soient invités permanents de cette instance.
- Établissement d'une lettre de mission pour la commission signée par le Président du CA et le Directeur de l'Établissement. Parmi les points de vigilance, il sera nécessaire de mettre en place des indicateurs sur les questions financières, de réfléchir sur l'augmentation de la part des ressources propres, de travailler sur la valorisation, d'instruire les dossiers financiers en amont des CA pour apporter un éclairage aux administrateurs. Le Directeur précise que l'École dispose d'outils de gestion, notamment d'un tableau de bord des indicateurs, auxquels la commission pourrait avoir accès.

Calendrier du renouvellement de la Direction de l'École

Le calendrier est le suivant :

- Information au MESR de la vacance du poste (25 janvier 2024) : fin août 2023
- Publication au BO : fin septembre 2023
- Transmission des dossiers des candidats : 3 à 4 semaines
- Campagne
- Vote au CA : 21 décembre 2023 (décalage dans la date initialement planifiée)
- Transmission au MESR de la délibération
- Arrêté de nomination : janvier 2024

Situation financière à mi-année

L'Agent comptable présente la note de situation financière au 31 mai, jointe aux documents préparatoires. Concernant les points de vigilance évoqués lors de la présentation du Budget Initial (BI), les autorisations d'engagement (AE) représentent environ 7,1 M€ sur un peu plus de 17 M€ ouverts au BI, soit environ 40 % d'exécution. Ce taux d'exécution est sensiblement identique à celui des années antérieures. Concernant les crédits de paiement (CP), le taux de consommation est d'environ 37 % par rapport à ce qui a été prévu au BI (un peu plus de 19 M€ de CP ouverts), ce qui est inférieur à la trajectoire prévue, notamment en raison d'un coût plus faible de la viabilisation. Sur les recettes encaissées, le taux de réalisation est d'environ 40 % avec des recettes globalisées (environ 45 %) et des recettes fléchées (environ 20 %). La trajectoire d'exécution est sensiblement identique à la prévision pour les recettes globalisées contrairement au taux faible des recettes fléchées (mais situation habituelle aux années précédentes). Concernant la reprojektion de la viabilisation, à ce jour, l'exécution est de 700 k€ au lieu des 1,2 M€ prévus, soit un écart en termes de fonctionnement. Des réallocations ont été effectuées (125 k€) sur des projets ou des services. Un travail va être effectué sur la partie recettes. La situation est donc moins préoccupante que celle prévue lors de la présentation du BI. La situation de trésorerie au 29 juin est supérieure aux attentes, d'où une situation moins inquiétante. La trajectoire sera certainement similaire à celle de l'exercice 2022.

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

▪ **Rapport Social Unique 2022**

Le Président du CA félicite le service communication pour la réalisation des planches synthétiques du RSU.

Le RSU a été présenté au CSA pour avis (avis positif du 21 juin 2023). Il en est ressorti que le document est volumineux, mais que les deux planches résument bien le document général.

Le Directeur présente les chiffres principaux.

Le DGS indique qu'un travail supplémentaire va être effectué afin d'ajouter des éléments, notamment concernant les repères d'évolution, une meilleure appréciation des conditions de travail.

Le Président du CA soumet le Rapport Social Unique 2022 au vote.

Les membres du CA approuvent le Rapport Social Unique 2022 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

▪ **Politique générale d'action sociale**

Depuis le passage aux RCE, il est du ressort de l'Établissement d'établir et de gérer sa politique d'action sociale. Une proposition a été faite et présentée au CSA qui a émis un avis positif le 21 juin 2023.

Le DGS indique qu'il y a deux types de prestations, celles dites interministérielles à réglementation commune qui sont des prestations communes à l'ensemble des fonctionnaires et pour lesquelles l'Établissement n'intervient pas en termes de gestion, et celles qui sont propres à l'Établissement, les Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU). Un budget de 10 k€ avait été ouvert au BI

pour les ASIU suivant une étude préalable. Concernant les actions proposées, le travail a été réalisé en partenariat avec l'Amicale des personnels, pour élargir la politique à l'action culturelle, sportive et de loisir, sachant que l'Amicale prend en charge cette partie. L'Établissement se charge de la partie sociale. Le Directeur précise que la tutelle verse à l'École 2 700 € pour les actions sociales à destination de l'ensemble des personnels.

Le Président du CA souligne la richesse de l'offre proposée.

Le Président du CA soumet la politique générale d'action sociale, culturelle, sportive et de loisir au vote.

Les membres du CA approuvent la politique d'action sociale, culturelle, sportive et de loisir à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

- **Règlement Intérieur (RI)**

Les documents modifiés ont été joints aux documents préparatoires.

Le DGS indique que l'ensemble du RI, ainsi que ses annexes, a été impacté par rapport à la problématique de mise à jour de dénomination et d'affichage de la marque dans les documents (remplacement des dénominations ENSMM et SUPMICROTECH-ENSMM par SUPMICROTECH). Des modifications relatives au Conseil des élèves ont été apportées, ainsi que pour la représentation des usagers au CSA-FSC.

Une réflexion se mène sur l'éventualité de sortir l'annexe 6 traitant du règlement du temps de travail du RI pour constituer un Vade-mecum de la RH en regroupant toutes les LDG mises en place depuis deux ans. Des mises à jour ont également été apportées dans cette annexe concernant les références au Code général de la fonction publique. Les modifications de l'annexe 9 sur la Santé et la Sécurité au Travail portent sur le remplacement du CHSCT par la FSC et du SUMPPS par le SSE.

Les modifications apportées au règlement de travail concernent le calendrier et les modalités de campagne CET, les modulations et dépassements horaires, les horaires agent logé et la rémunération des activités accessoires.

Le Président du CA soumet les modifications du Règlement Intérieur au vote.

Les membres du CA approuvent les modifications du Règlement Intérieur à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

- **Lignes directrices de gestion (LDG)**

Dans le cadre de la Loi Pour la Recherche (LPR) qui se déroulera jusqu'en 2027, une progressivité de l'augmentation des crédits alloués par le ministère de tutelle est prévue, d'où une révision annuelle des plafonds indemnitaires et des montants du RIPEC et du REH et des primes de recherche et d'enseignement supérieur.

Sur ces questions, la Direction a réuni le CA restreint et le CAC restreint en séance commune début mai pour faire une présentation de ces régimes. Le DGS précise que les LDG ont reçu un avis positif du CSA le 21 juin. Les documents avaient été envoyés début avril.

En raison des présentations et des validations ultérieures des LDG pour et par une majorité des membres présents au CA, et en l'absence de points appelant à la vigilance de la part des personnalités extérieures, il est proposé de passer directement au vote d'approbation.

- Évolution LDG relatives aux personnels : avancement, contractuels et mobilité

Le Président du CA soumet les LDG relatives aux personnels au vote.

Les membres du CA approuvent les Lignes Directrices de Gestion relatives aux personnels à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

- Évolution LDG indemnitaires : RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs), REH (Référentiel d'Équivalences Horaires), PCA et PES (Prime de Charge Administrative et Prime d'Enseignement Supérieur)

Le Président du CA soumet les LDG indemnitaires (RIPEC, REH, PCA et PES) au vote.

Les membres du CA approuvent les Lignes Directrices de Gestion indemnitaires à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 22 ; suffrages exprimés : 22)

Une suggestion est faite de proposer un ordre du jour modifiable en fonction des points de discussion ou des points « réglementaires ». Le Président du CA adhère à cette proposition et souligne que la question de la délégation du Directeur doit simplifier le fonctionnement du CA. Les décisions prises par délégation restent soumises à une validation par le CA.

▪ **Modification de la Campagne emplois 2022/2023**

Le Directeur mentionne qu'il s'agit d'une modification de la campagne emplois en cours, en raison de mouvements de personnels, notamment le départ d'un collègue du service financier.

Les remontées des besoins en personnels BIATSS avaient été demandées et présentées au CSA. Les décisions prises sont rappelées. Le Directeur rappelle qu'un certain nombre d'emplois avaient été gelés à la demande de la tutelle (2 postes d'Ingénieur de Recherche et 1 poste d'Assistant Ingénieur ASI). Un poste d'Ingénieur de Recherche (IGR) reste gelé, mais transformé en Ingénieur d'Étude (IGE). Un poste d'IGR a été transformé en poste de Maître De Conférences (MCF). Le concours de ce dernier poste ayant été infructueux, il sera remis à la prochaine campagne emplois. Le Directeur rappelle la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs (EC). Le recrutement des EC est problématique. Des efforts sont à produire, notamment en termes de communication, pour améliorer l'attractivité et la visibilité de l'École. Une discussion s'ensuit à ce sujet.

Les propositions de modification de la campagne emplois sont les suivantes :

- le dégel d'un poste d'IGE parmi les deux gelés pour le remplacement de la collègue du service financier, avec une montée en compétences, et le gel du poste d'ASI libéré
- le dégel du poste d'ASI initialement affecté au service SCARPE avec un déploiement sur le service financier

Deux postes sont donc ouverts à la campagne emplois. Trois postes restent gelés.

Le CSA du 21 juin a émis un avis positif sur les modifications proposées.

Le Président du CA soumet les modifications de la campagne emplois au vote.

Les membres du CA approuvent les modifications apportées à la campagne emplois 2022-2023, conformément aux nouvelles mesures présentées à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 21 ; suffrages exprimés : 21)

➤ **SCOLARITE**

▪ **Règlements de scolarité**

Le Président du CA propose de travailler sur les modifications du Règlement de scolarité exceptées celles impactant les remarques de la CTI abordées durant le point d'actualités.

Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante mentionne que le Rectorat a alerté l'École sur une référence d'un article du règlement de scolarité qui n'était pas la bonne, ainsi que sur une phrase du règlement des jurys "Le jury définit une note éliminatoire à une épreuve" qui n'est pas

légale (le jury ne peut pas définir de note éliminatoire à une épreuve, ce rôle incombe à la CFVU). Cette phrase a été retirée du règlement des jurys.

La deuxième modification proposée est relative à l'introduction de deux articles traitant de la possibilité d'aménagement d'étude pour les sportifs de haut niveau et les responsables d'association (Président, trésorier, Gala). L'aménagement proposé est de réaliser un semestre sur une année afin d'alléger les emplois du temps.

Une proposition d'article a été faite dans le règlement joint aux documents préparatoires. Pour information, un étudiant de première année fera une demande d'aménagement pour l'année prochaine.

Une autre modification concerne la mise en conformité avec les règles de constitution des jurys. La phrase stipulant « Sauf absence pour raison de force majeure (événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations), ou dûment autorisé par le Directeur, tous les membres désignés par l'arrêté ad hoc doivent être présents lors des délibérations de jury. Le jury ne peut pas se tenir si moins de la moitié des membres qui le composent sont présents. Il n'existe pas de possibilité de procuration ou de participation aux délibérations par correspondance. » est modifiée en supprimant la partie « ou dûment autorisé par le Directeur ». Ce qui implique que tous les membres nommés doivent être présents, systématiquement, durant les jurys. Par conséquent, il est également proposé de modifier la composition des jurys, à savoir : le Directeur, le Directeur adjoint à la formation (FISE ou FISA), le coordinateur de la formation (FISE ou FISA), de trois enseignants nommés par le Directeur (plus le responsable pédagogique du CFAI pour les jurys FISA).

Les représentants des élèves font valoir leur regret que la nouvelle composition des jurys n'intègre plus d'élèves. Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante leur précise que cette présence n'était pas légale.

Une remarque est faite sur l'absence d'enseignants ayant connaissance des étudiants (responsable de modules, de services ou d'options). Si les responsables d'UE sont ajoutés à la constitution des jurys, cela implique qu'il y aurait un jury par semestre. Il est précisé que la CFVU a approuvé la proposition faite. Une discussion s'ensuit. Le Président rappelle l'obligation des membres du jury, et de tous les autres, à être présents aux réunions et séances.

À l'issue des discussions, le Président du CA statue sur le fait que le CA n'est pas en mesure de prendre une décision sur la composition des jurys. Il considère que l'avis de la CFVU n'est pas tout à fait adapté à la situation et qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion pour une prise de décision en septembre, au même moment que la prise de décision sur la partie du RI en lien avec les recommandations de la CTI. En revanche, il suggère de statuer sur le nombre de membres des jurys. Il est suggéré qu'un représentant de chaque UE soit nommé et fasse partie des membres du jury. Une formalisation de cette proposition sera faite sur laquelle le CA statuera en septembre. Cette proposition est validée par les membres du CA. La composition du jury proposée suite aux réflexions sera soumise à la validation du Rectorat.

Concernant les décisions prises relativement au règlement de scolarité, il est noté qu'une période d'observation est recommandée. Une évaluation sera faite d'ici un an. Une remarque est faite sur la validation du RI pour les trois années de scolarité.

Le Président du CA souligne les efforts faits par l'École pour encourager la vie étudiante dans le cadre des études.

Le président acte que la composition des jurys intégrera des membres représentants les UE, qu'une demande de confirmation de cette composition sera faite auprès du Rectorat, que la question de la représentation des élèves sera prise en compte, et que le vote d'approbation sera effectué en septembre une fois les recommandations de la CTI officiellement reçues.

La proposition de délibération est la suivante :

« Vu le code de l'éducation ;

Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 juin 2023.

En l'absence de l'avis définitif de la commission des titres de l'ingénieur (CTI) relatif à l'accréditation de l'école, le Conseil d'Administration demande à surseoir à l'adoption des règlements de scolarité FISE et FISA et à être consulté à distance par voie électronique dans le courant du mois de septembre 2023 en vue de leur adoption, sous réserve de la réception de l'avis de la CTI et après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, elle-même, préalablement consultée par voie électronique. »

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

Les membres du CA approuvent le projet de délibération à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 21 ; suffrages exprimés : 21)

- **Crédits CVEC (Contribution de Vie étudiante et de Campus)**

Le Directeur adjoint rappelle le contexte. Un appel à projets a été lancé auprès des différentes associations de l'École au printemps 2023. 39 projets ont été déposés pour un montant de demandes de 69 537 € (pour un budget d'environ 40 000 €). Une réunion de la commission CVEC a eu lieu le 31 mai 2023 afin de statuer sur les demandes. 23 dossiers ont été validés par la commission avec un financement de 32 927 €. Les crédits proposés ont reçu un avis favorable de la CFVU le 8 juin 2023.

Les étudiants mentionnent que le processus de la CVEC ne leur convient pas par manque de dialogue notamment. La pertinence du choix des projets et des refus s'avère discutable selon les étudiants.

Le Président du CA soumet les projets CVEC au vote.

Les membres du CA approuvent l'utilisation des crédits CVEC conformément aux projets présentés (0 vote contre, 5 abstentions).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 14)

- **FINANCES**

- **Mise à jour des tarifs de location et mise à disposition des locaux**

Ce point concerne une révision des tarifs de location des espaces de travail. Pour l'année 2023, il est proposé de fixer à 150 € / m² / an la location des bureaux aux organismes extérieurs à l'École avec une remise de 30 % accordée aux start-up dont l'École est partie prenante et qu'elle héberge, ainsi qu'à la SATT SAYENS. Il faut ajouter à ce loyer le montant des charges de 70 € / m² / an. Le Directeur présente les tarifs de location des locaux auprès des partenaires auxquels s'ajoute une option de chauffage.

La délibération concerne deux articles, à savoir :

« Article 1 : le CA approuve les tarifs de location des locaux

Article 2 : Les locaux peuvent exceptionnellement être mis gracieusement à disposition, dans le cadre de l'organisation d'événements, par décision du Directeur de SUPMICROTECH »

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent la mise à jour des tarifs de location et mise à disposition des locaux à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 19)

- **Participations financières au titre des partenariats de recherche**

L'École est membre fondateur de deux dispositifs, l'USR FCLAB et l'OSU THETA. En l'absence de convention, le CA doit valider chaque année, la participation financière de l'École à ces organisations.

Le projet de délibération est le suivant :

« Le Conseil d'Administration approuve la participation financière au titre de l'exercice 2023 dans le cadre des partenariats de recherche au bénéfice des organismes suivants :

- USR 2007 Fuel Cell LAB vers des systèmes pile à combustible efficaces (FCLAB) => 5 400 €
- UFC - Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie (OSU THETA) : 9 000 € »

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les participations financières au titre des partenariats de recherche à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 19)

▪ **Adhésion au groupement de commandes PSC-Santé**

Un groupement de commandes va être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2025. La convention a été envoyée aux membres du CA. À partir de cette date, l'Établissement sera en charge de la complémentaire santé. Le régime sera un régime d'adhésion obligatoire pour tous les fonctionnaires, sauf si l'agent est soumis au régime de mutuelle de son conjoint. Pour bénéficier de ce marché, l'École doit adhérer au groupement de commandes et autoriser le Directeur à signer la convention d'adhésion.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA autorisent l'adhésion au groupement de commandes PSC-Santé en vue de participer au marché relatif à la protection sociale complémentaire santé à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 19 ; suffrages exprimés : 19)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Un point a été ajouté en amont à l'ordre du jour relativement au marrainage/parrainage de la promotion 2023.

Beaucoup d'étudiants se posent la question du choix du parrain ou de la marraine de promotion. Les étudiants souhaiteraient avoir des explications sur les critères de sélection retenus pour l'élection du parrain/marraine de promotion. Ils souhaiteraient également que le rôle du parrain/marraine soit plus représentatif.

En général, le Directeur fait appel à l'AIMM pour identifier les anciens élèves ayant un parcours emblématique.

Les étudiants soulignent l'intérêt qu'ils portent à ce représentant de promotion et qu'il serait intéressant qu'il puisse faire des interventions auprès des étudiants.

Les élèves pensent que la marraine ou le parrain de promotion doit être un ancien étudiant de l'École, ce qui renforcerait les liens avec l'AIMM. Le Président assure que l'ouverture à des personnalités extérieures à l'École est intéressante pour des occasions comme la remise des diplômes. L'offre de proposition est à développer afin d'attirer les potentiels intéressés.

Cette question est à inscrire dans les discussions portant sur l'attractivité de l'École.

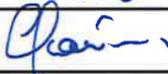
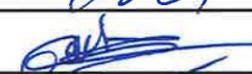
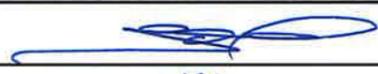
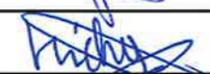
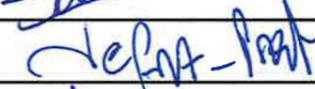
Le Président remercie les membres du CA.

Le Directeur remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

↳ **le Jeudi 29 juin 2023 - 13h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Excusée représentée par C. BUSQUET-PARETS	
Madame Marie-Aude ACKER		
Madame Nathalie AUGÉ		
Madame Fanny CHAUVIN		
Madame Laëtizia MARTINEZ	Excusée	
Monsieur Olivier MUSTIERE		
Monsieur Alexandre RIGAL		
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN		
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC	Excusé ↳ N. ZERHOUNI	
Monsieur Noureddine ZERHOUNI		
Madame Zeina AL MASRY		
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN		
Monsieur Paul BENOIT-GONIN		
Madame Flavie GUILHOT		
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Benjamin MARTINE		
Madame Coralie SPICKER-VELTER	PROCURATION DONNÉE À FLAVIE GUILHOT	
Monsieur Adam BRENIERE		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Morvan OUISSE		
Madame Nadine PIAT		
Monsieur Christophe VARNIER		